



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 JUILLET 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, ~~Monsieur Benjamin COSTANTINI,~~
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
~~Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;~~
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, ~~Monsieur Philippe RASQUIN,~~
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS, Madame Christine BODART,
Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,
Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS,
~~Monsieur Hugues DOUMONT,~~ Madame Nathalie ELSÉN, Monsieur Eddy SARTORI,
Conseillers communaux;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude EERDEKENS

**2.2. Élaboration d'un Schéma de développement communal -
Demande d'inscription d'un point complémentaire de Monsieur
Philippe MATTART**

- a) Le Conseil communal prend connaissance d'une demande d'inscription d'un point complémentaire de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal.
- b) Le Conseil communal entend en séance l'intervention de Monsieur Philippe MATTART qui développe son souhait d'adoption d'un schéma de développement communal ainsi que la réponse de Monsieur le Bourgmestre.
- c) Considérant qu'aucun budget communal ni avis de légalité ne sont actuellement disponibles pour s'inscrire dans cette démarche, l'adoption d'un schéma de développement communal sera soumis au Conseil communal dans le cadre de l'approbation du budget 2024 de la Ville.
- d) L'adoption du point complémentaire tel que proposé est par conséquent rejetée (majorité contre opposition) car prématurée.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Pascal TERWAGNE



Le Président,

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS

